

# BPJEPS AE ACTIVITES EQUESTRES

## DIPLÔME PRÉPARÉ

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité Educateur Sportif, mention Activités Equestres.  
Diplôme de niveau IV, formation en 12 mois.

## EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Le BPJEPS AE mention activités Equestres atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice de l'éducateur sportif appelé plus généralement moniteur équestre. D'une manière générale, le moniteur d'équitation conduit un projet d'animation et d'approfondissement jusqu'au niveau amateur IV, garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité dans la pratique équestre, accueille les publics, anime une structure et contribue à la promotion des activités, participe à la valorisation de la cavalerie, aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations, il participe à l'organisation et à la gestion des activités.

Le BPJEPS AE prépare aux métiers de moniteur dans un centre équestre, une association, une entreprise ou une collectivité territoriale. Le moniteur équestre peut être salarié ou travailleur indépendant.

### VOLUME HORAIRE EN CENTRE

600 heures

### LIEUX DE FORMATION

EQUIVALLÉE

EQUI-FORMATION

EQUIT'ACADEMIE

CFC MARAULT-MAGNY-COURS

CENTRE EQUESTRE DE VALENTIGNEY

BSH-VALENTIGNEY\*

\* Sous réserve de validation de la DRDJSCS

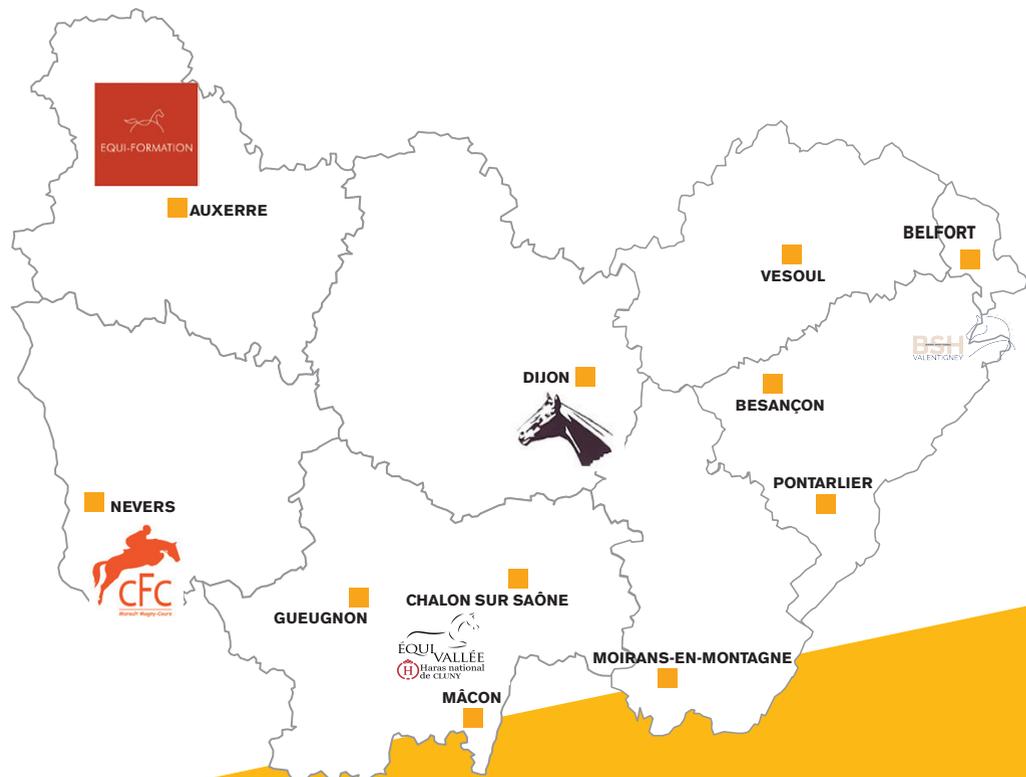
## REFERENTIEL DE CERTIFICATION

- UC1 : Etre capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 : Etre capable de mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure..
- UC3 : Etre capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres.
- UC4 : Etre capable de mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Initiation poney, Cheval », « Approfondissement Technique », « Equitation d'extérieur ».

## CONDITIONS D'ENTRÉE

- Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), PSC1 ou titre équivalent.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation.





# BPJEPS AE ACTIVITÉS ÉQUESTRES

CFA DU SPORT DE L'ANIMATION ET DU TOURISME  
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
19 Avenue Albert Camus  
21000 DIJON  
Tel : 03 80 74 08 88 [www.cfa-sport.fr](http://www.cfa-sport.fr)

### EQUI-FORMATION

Ferme équestre de Beauregard  
89350 TANNERRE EN PUISSAYE  
Elise BOULAND : 06 71 79 74 03



### CFC MARAULT-MAGNY-COURS

Ferme du Marault  
58470 MAGNY-COURS  
Stéphane LANGINIER : 06 83 90 09 28



### EQUIT'ACADEMIE

Rue du tissage  
21470 BRAZEY EN PLAINE  
Pierre MILLOT : 06 61 44 00 64



### EQUIVALLÉE

2 Rue porte des prés  
71250 CLUNY  
Marie PERRON : 06 86 47 57 00



### CENTRE EQUESTRE DE VALENTIGNEY

#### BSH-VALENTIGNEY

Ferme des Buis  
25700 VALENTIGNEY  
Sophie BONNET : 06 08 30 07 16

